

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le lundi 16 mars 2026**

Informations générales

Prénom : Bitfarms
Nom : Bitfarms
Numéro de dossier : R-4333-2026
Courriel : dhachey@fasken.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : La conformité de la structure tarifaire du tarif CB proposée par le Distributeur avec les bonnes pratiques tarifaires.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Bitfarms opère des installations sur le réseau du Distributeur qui sont actuellement assujetties au tarif CB. Celles-ci sont situées à Farnham, Saint-Hyacinthe et Cowansville. Bitfarms exploite également des installations sur les réseaux municipaux des villes de Sherbrooke, Magog et Baie-Comeau, qui sont aussi assujetties au tarif CB. Un total de 170 MW répartis sur huit sites à travers le Québec constitue actuellement le portefeuille énergétique opérationnel de Bitfarms dans la province.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Bitfarms entend démontrer que la proposition formulée par le Distributeur, en ce qui concerne l'augmentation du tarif CB, est contraire aux bonnes pratiques tarifaires, étant donné qu'elle constitue une pratique discriminatoire, injuste et déraisonnable destinée à éliminer un usage légal et bien établi sur le réseau du Distributeur et celui des réseaux municipaux.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Bitfarms entend retenir les services d'un analyste, de déposer une preuve écrite et de faire des représentations en présentant des arguments légaux lors de la plaidoirie lors de l'audience.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune suggestion à formuler.

Sujet no. 2

Sujet : La conformité de la structure tarifaire du tarif CB proposée par le Distributeur avec les dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Bitfarms opère des installations sur le réseau du Distributeur qui sont actuellement assujetties au tarif CB. Celles-ci sont situées à Farnham, Saint-Hyacinthe et Cowansville. Bitfarms exploite également des installations sur les réseaux municipaux des villes de Sherbrooke, Magog et Baie-Comeau, qui sont aussi assujetties au tarif CB. Un total de 170 MW répartis sur huit sites à travers le Québec constitue actuellement le portefeuille énergétique opérationnel de Bitfarms dans la province.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Bitfarms entend démontrer que la proposition du Distributeur, en ce qui concerne l'augmentation du tarif CB, est contraire aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie, étant donné qu'elle n'est basée sur aucun critère listé aux articles 49 et 52.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie et que le tarif proposé n'est ni juste, ni raisonnable, contrevenant ainsi directement aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Bitfarms entend retenir les services d'un analyste, de déposer une preuve écrite et de faire des représentations en présentant des arguments légaux lors de la plaidoirie lors de l'audience.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune suggestion à formuler.

Sujet no. 3

Sujet : Le rôle de protection des consommateurs et la mission de surveillance de la Régie de l'énergie, en particulier compte tenu de l'exercice d'une position monopolistique par le Distributeur.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Bitfarms opère des installations sur le réseau du Distributeur qui sont actuellement assujetties au tarif CB. Celles-ci sont situées à Farnham, Saint-Hyacinthe et Cowansville. Bitfarms exploite également des installations sur les réseaux municipaux des villes de Sherbrooke, Magog et Baie-Comeau, qui sont aussi assujetties au tarif CB. Un total de 170 MW répartis sur huit sites à travers le Québec constitue actuellement le portefeuille énergétique opérationnel de Bitfarms dans la province. Bitfarms opère des installations sur le réseau du Distributeur qui sont actuellement assujetties au tarif CB. Celles-ci sont situées à Farnham, Saint-Hyacinthe et Cowansville. Bitfarms exploite également des installations sur les réseaux municipaux des villes de Sherbrooke, Magog et Baie-Comeau, qui sont aussi assujetties au tarif CB. Un total de 170 MW répartis sur huit sites à travers le Québec constitue actuellement le portefeuille énergétique opérationnel de Bitfarms dans la province.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Bitfarms entend démontrer que la position monopolistique du Distributeur en matière de distribution d'électricité au Québec crée une situation de dépendance totale où les clients comme Bitfarms demeurent captifs, imposant par conséquent à la Régie de l'énergie un rôle accru et essentiel de protection des consommateurs face aux pouvoirs étendus d'un monopole. Bitfarms entend aborder les obligations qui incombent à un monopole public en matière de tarification juste, raisonnable, équitable et non discriminatoire, ainsi que le risque réel et préoccupant d'abus de position dominante si les tarifs proposés s'avèrent excessifs, déraisonnables ou discriminatoires envers certaines catégories de clients.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Bitfarms entend retenir les services d'un analyste, de déposer une preuve écrite et de faire des représentations en présentant des arguments légaux lors de la plaidoirie lors de l'audience.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune suggestion à formuler.

Sujet no. 4

Sujet : Les impacts engendrés par la nouvelle structure tarifaire du tarif CB proposée par le Distributeur.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Bitfarms opère des installations sur le réseau du Distributeur qui sont actuellement assujetties au tarif CB. Celles-ci sont situées à Farnham, Saint-Hyacinthe et Cowansville. Bitfarms exploite également des installations sur les réseaux municipaux des villes de Sherbrooke, Magog et Baie-Comeau, qui sont aussi assujetties au tarif CB. Un total de 170 MW répartis sur huit sites à travers le Québec constitue actuellement le portefeuille énergétique opérationnel de Bitfarms dans la province.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Bitfarms entend démontrer les répercussions directes et indirectes de la proposition formulée par le Distributeur sur ses opérations au Québec et les conséquences potentielles d'une adoption par la Régie de l'énergie de cette proposition, en abordant notamment l'augmentation des coûts d'électricité et les conséquences sur la rentabilité des opérations au Québec. Bitfarms entend aussi aborder les conséquences économiques et les pertes de revenus, pour le Distributeur et les réseaux municipaux, advenant un exode de ces opérations vers d'autres juridictions.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Bitfarms entend retenir les services d'un analyste, de déposer une preuve écrite et de faire des représentations en présentant des arguments légaux lors de la plaidoirie lors de l'audience.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune suggestion à formuler.

Sujet no. 5

Sujet : La structure du tarif CD, notamment quant à la nécessité de créer une nouvelle catégorie de consommateurs pour les clients centres de données.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Bitfarms est une entreprise nord-américaine d'énergie et d'infrastructures numériques qui construit et exploite des centres de données et des infrastructures énergétiques pour le calcul haute performance (HPC), l'intelligence artificielle (IA), susceptibles d'être assujetties au tarif CD proposé par le Distributeur.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Bitfarms entend démontrer que la proposition formulée par le Distributeur, en ce qui concerne la création d'une nouvelle catégorie de consommateurs pour les clients de centres de données, n'est basée sur aucune considérations ou critères découlant de l'application des dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie ou des bonnes pratiques en matière tarifaire.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Bitfarms entend retenir les services d'un analyste, de déposer une preuve écrite et de faire des représentations en présentant des arguments légaux lors de la plaidoirie lors de l'audience.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune suggestion à formuler.

Sujet no. 6

Sujet : Le niveau du tarif CD proposé, notamment quant au fait que le tarif pour cette nouvelle catégorie de consommateur doit refléter le coût des nouveaux approvisionnements, plutôt que le coût moyen des approvisionnements.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Bitfarms est une entreprise nord-américaine d'énergie et d'infrastructures numériques qui construit et exploite des centres de données et des infrastructures énergétiques pour le calcul haute performance (HPC), l'intelligence artificielle (IA), susceptibles d'être assujetties au tarif CD proposé par le Distributeur.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Bitfarms entend démontrer que la proposition formulée par le Distributeur, en ce qui concerne l'adoption d'un tarif spécifique pour les centres de données basé sur le coût d'approvisionnement supplémentaire nécessaire pour alimenter cette clientèle, est contraire aux bonnes pratiques tarifaires, étant donné qu'elle constitue une pratique discriminatoire, injuste et déraisonnable.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Bitfarms entend retenir les services d'un analyste, de déposer une preuve écrite et de faire des représentations en présentant des arguments légaux lors de la plaidoirie lors de l'audience.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune suggestion à formuler.